

N° 50 - mai 2009

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers collègues,

Comme l'an passé nous avons un peu tardé avant de vous adresser le 1<sup>er</sup> N° de l'ETF Comtois de l'année. Toutefois, les ETF ne sont pas en manque de communication. Toutes les personnes qui nous ont fourni leur adresse électronique reçoivent régulièrement depuis le 1<sup>er</sup> janvier, une lettre d'information électronique. Sans oublier les adhérents qui reçoivent fréquemment des courriers d'information en fonction de l'actualité.

Cette actualité est malheureusement fortement marquée par la crise qui secoue l'ensemble des économies mondiales. Le retour des questionnaires sur la situation des ETF franc-comtois fait état d'une profonde inquiétude. Grâce à ces retours nous avons noté des craintes au niveau trésorerie. Pour y faire face, des solutions sont envisageables comme faire appel au Médiateur du Crédit. Avec mes collègues (Laurent PETIT, Michel PRETOT, Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE) j'ai assisté le 18 mars dernier à une réunion de crise à la Préfecture afin de faire part de nos appréhensions quant à l'avenir de notre profession.

Si la situation économique vous inquiète, la pénibilité de votre métier est pour vous une autre source de préoccupation, comme le montrent les témoignages recueillis à l'occasion de 9 réunions que nous venons d'organiser sur l'ensemble de la région.

Ce début d'année a été aussi marqué par la terrible tempête qui a dévasté la forêt landaise. Dès les premiers jours, la Fédération Nationale a mis en place une bourse des travaux forestiers et a enregistré en quelques semaines près de 500 inscriptions ce qui témoigne là aussi d'un manque d'activité manifeste dans cette profession.

Malgré tout, Pro-Forêt poursuit ses actions en votre faveur. Comment ne pas se souvenir qu'il y a 10 ans, nous mettions en place le 1<sup>er</sup> service de remplacement en faveur des ETF de Franche-Comté. 10 ans après cette action devenue autonome pour des raisons juridiques, poursuit son aventure sous la présidence dynamique de Michel PRETOT. Comme pour fêter dignement ce 10<sup>e</sup> anniversaire, Pro-Forêt Entraide vient de signer un accord avec la MSA pour une prise en charge partielle des journées de remplacement pour cause de maladie ou d'accident. C'est une grande avancée sociale et nous ne pouvons que nous en réjouir et féliciter toutes les personnes qui œuvrent au quotidien au bon fonctionnement de ce service unique en France.

Enfin, les discussions que nous entretenons depuis de nombreuses années en vue d'obtenir une reconnaissance de Forêt-Défi dans le cadre de la démarche PEFC en Franche-Comté sont en cours d'aboutissement. Il est effet demandé une modification de la charte du propriétaire, en ce sens qu'il sera demandé de faire appel à des entreprises engagées dans une démarche qualité ou certifiées.

Le 19 juin se tiendra à la Maison de la Forêt et du Bois l'assemblée générale de votre association, comme chaque année je compte sur votre participation. Je vous annonce dès à présent que je ne serai pas postulant pour un 3<sup>e</sup> mandat. J'espère que des personnes seront candidates pour reprendre le flambeau et participer ainsi à la poursuite de Pro-Forêt.

Malgré un contexte particulièrement difficile, nous comptons actuellement près de 85 adhérents à Pro-Forêt et je tenais à vous remercier très sincèrement pour votre soutien.

**Patrick VOIGNIER**  
Président de Pro-Forêt



## L'association Pro-Forêt vous représente et travaille pour vous

### 5 janvier 2009 :

D. BARTHELET s'est entretenu avec François MARESCHAL (Service Agriculture-Forêt de la Région) pour le projet d'investissement bois-énergie d'un ETF du Jura.

### 7 janvier 2009 :

Christian DUBOIS (ADIB) et D. BARTHELET ont rencontré le responsable biomasse d'une unité de cogénération en projet.

### 14 janvier 2009 :

Réunion ADIB – Pro-Forêt – BTS Produits d'Origine Forestière pour la réalisation de panneaux d'information bois-énergie.

### 16 janvier 2009 :

D. BARTHELET s'est rendu avec l'ADERA 70 et le CAUE 25 à une réunion sur la filière granulés de bois à Levier.

### 17 janvier 2009 :

D. BARTHELET a rencontré deux personnes ayant un projet de création d'activité bois-énergie en Haute-Saône.

### 19 janvier 2009 :

Un bureau d'études a été renseigné sur la conception d'un silo d'approvisionnement de bois en plaquettes pour une chaufferie communale du Doubs.

### 20 janvier 2009 :

La convention d'actions bois-énergie RÉGION – Pro-Forêt n° 2009C-00795 a été transmise à la Région après signature par le Président Patrick VOIGNIER.

### 23 janvier 2009 :

Réunion de coordination ADEME – Pro-Forêt à Besançon.

### 24 janvier 2009 :

D. BARTHELET a rencontré une entreprise de Haute-Saône ayant démarré en 2008 une activité de production de plaquettes forestières.

### 27 janvier 2009 :

Réunion/débat sur le thème de la pénibilité à Maïche.

### 30 janvier 2009 :

Réunion/débat sur le thème de la pénibilité à Champagne. D. BARTHELET a rencontré deux personnes ayant un projet de création d'activité bois-énergie dans le Jura, ainsi qu'un agriculteur pour un projet de hangar de stockage de plaquettes forestières.

### 3 février 2009 :

Réunion/débat sur le thème de la pénibilité à L'Isle-sur-le-Doubs.

### 6 février 2009 :

P. VOIGNIER, L. PETIT, B. BRACON, X. BOURGEOIS-REPUBLIQUE, P. MOYSE, M. PRETOT, J. MICHEL et A. ROTH ont assisté à une réunion du Comité de pilotage Forêt-Défi. Assemblée générale extraordinaire de Pro-Forêt Entraide.

### 9 et 10 février 2009 :

Pro-Forêt a fourni des données à la Région pour l'élaboration d'une carte des chaufferies-bois de plus de 300 kW et des hangars de stockage à plaquettes.

### 11 février 2009 :

Pro-Forêt a fait une intervention auprès des BEPA Travaux Forestiers au Lycée agricole de Dannemarie sur Crête.

### 13 et 16 février 2009 :

D. BARTHELET s'est rendu à la visite d'un site de stockage extérieur de bois-énergie (13/02), et a assisté à une séance du Conseil municipal de Sampans (16/02). Pro-Forêt a participé à la réunion de la commission bois-énergie de l'ADIB (16/02).

### 13 février 2009 :

Réunion/débat sur le thème de la pénibilité à Vesoul.

### 19 février 2009 :

Visite d'un chantier forestier à Avanne (ETF Mécaforêt), d'une chaufferie-bois au Groupe scolaire de Fontaine Ecu, et inauguration de la plate-forme de stockage bois-énergie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

### 20 février 2009 :

D. BARTHELET s'est rendu sur le site d'une chaufferie-bois en projet en Haute-Saône, pour des plans d'accessibilité par les camions de livraison.

### 23 février 2009 :

A. ROTH a participé à une réunion organisée par l'ADIB dans le cadre du CAC.

Réunion de coordination ADERA – Pro-Forêt à Gourgeon.

### 5 et 11 mars 2009 :

D. BARTHELET s'est rendu dans le Jura pour le suivi d'un projet de stockage bois-énergie.

### 6 mars 2009 :

Réunion/débat sur le thème de la pénibilité à Gray.

### 12 mars 2009 :

A. ROTH a participé au Congrès d'EDT à Colmar. Pro-Forêt a participé à une réunion de travail organisée par l'ADEME à Metz sur l'évaluation nationale du potentiel biomasse disponible pour l'énergie.

### 13 mars 2009 :

A. ROTH et D. BARTHELET ont assisté à une démonstration de bûcheronnage mécanisé en feuillus (ETF Gilles FRANCHINI), organisée par le FCBA à Saint Jean de Losne (21).

A. ROTH et Laurent PETIT ont participé à l'Assemblée générale de PEFC Franche-Comté.

### 17 mars 2009 :

Réunion/débat sur le thème de la pénibilité à Maïche.

### 18 mars 2009 :

A. ROTH et P. VOIGNIER ont participé à une réunion dans le cadre du CAC en présence des financeurs à l'Hôtel de Région. Patrick VOIGNIER, Laurent PETIT, Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE et Michel PRETOT ont participé à une réunion à la préfecture sur la situation économique dans la filière.

### 20 mars 2009 :

Réunion/débat sur le thème de la pénibilité à La Vieille Loye.

### 23 mars 2009 :

Pro-Forêt a fourni des données à la Communauté de Communes du Val de Semouse et à Bois Synergie Consultants pour la Charte Forestière de Territoire.

### 24 mars 2009 :

Réunion/débat sur le thème de la pénibilité à Saint Laurent en Grandvaux.

### 26 mars 2009 :

A. ROTH a participé à une réunion thématique à l'Hôtel du département dans le cadre du projet « Doubs 2017 ».

D. BARTHELET a participé à une réunion à Montperreux (25) pour la réalisation d'un hangar communal de stockage bois-énergie.

### 27 mars 2009 :

Réunion/débat sur le thème de la pénibilité à Pontarlier. Réunions à Lajoux (Plan d'Approvisionnement Territorial du Haut-Jura), à Saint Lupicin (préparation du Salon bois-énergie), à la Mairie de Clairvaux les Lacs (projet de stockage communal) et à Commenailles (préparation de la visite technique du Séminaire Quality Wood de l'ADEME).

### 28 mars 2009 :

A. ROTH s'est rendu à l'assemblée générale de section de Lons-le-Saunier de Forêts et Bois de l'Est à Vernantois.

## Informations syndicales

Le 10 avril dernier vos représentants syndicaux ont rencontré Messieurs CIRON et VIENNET de la MSA de Franche-Comté afin de faire le point sur les aides possibles pour les ETF en difficultés.

⇒ La MSA de Franche-Comté va ainsi dans un premier temps se renseigner au niveau national sur l'ouverture possible des commissions AGRIDIF pour les ETF.

⇒ Dans un second temps, il est rappelé aux personnes qui rencontreraient des difficultés pour payer leurs charges de ne pas attendre le dernier moment pour le faire savoir et de se rapprocher de la MSA afin de négocier des délais de paiement.

⇒ Enfin, il est précisé que les personnes qui seraient en grandes difficultés peuvent, après enquête sociale, prétendre à une aide du fond social. Cette aide ne permet pas de répondre aux difficultés de l'entreprise mais bien à celles de la famille.

Pour toute information complémentaire, sur ces dispositifs, vous devez contacter la MSA de Franche-Comté





**ENTREPRENEURS  
DES TERRITOIRES**

**Infos**

**01 47 87 12 12**

*Service d'information juridique / Vie pratique*

Rappel : l'accès à Entrepreneurs des Territoires Infos est toujours disponible de 9h à 18h. Ce service d'information juridique / vie pratique peut vous renseigner notamment sur la vie professionnelle (fiscalité, social, juridique), vie privée (retraite, famille, informations pratiques et formalités administratives).

## Une lettre d'information hebdomadaire pour les ETF

Vous êtes de plus en plus nombreux à bénéficier d'une adresse électronique. Dans un souci d'améliorer encore notre communication, en complément de l'ETF Comtois, nous adressons régulièrement depuis le 1<sup>er</sup> janvier un courrier d'information électronique afin d'être plus réactifs quant à l'actualité et vous permettant de recevoir rapidement des informations actualisées. De plus, des liens vous donnent accès à des compléments d'information utiles comme des formulaires, la lettre d'information de la Fédération EDT...

Actuellement nous comptons environ 70 ETF bénéficiaires de ce nouveau service. Si vous possédez une adresse électronique et si vous souhaitez recevoir notre lettre d'information n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse en nous envoyant un courriel à l'adresse suivante : [info@pro-foret.com](mailto:info@pro-foret.com).

D'ici la fin de l'année nous mettrons en ligne un tout nouveau site Internet d'actualité dédié à votre profession. Nous souhaitons que cet outil devienne incontournable pour le développement de votre profession. Vous y trouverez des informations actualisées comme notre Guide de l'ETF, des formulaires en téléchargement, des liens vers d'autres sites...





**LETTRE D'INFORMATION  
DES ENTREPRENEURS  
DE TRAVAUX FORESTIERS  
DE FRANCHE-COMTÉ**

**PRO-FORÊT**

LETTRE D'INFORMATION N°10 - mardi 10 mars 2009

**R MSA/Pro-Forêt : le 10 mars à Gray, le 17 mars à Belfort, le 20 mars à La**

**Contacts :**  
 BARTHELET Didier : [didier.barthelet@pro-foret.com](mailto:didier.barthelet@pro-foret.com)  
 BOLE Valérie : [valerie.bole@pro-foret.com](mailto:valerie.bole@pro-foret.com)  
 ROTH Alain : [alain.roth@pro-foret.com](mailto:alain.roth@pro-foret.com)

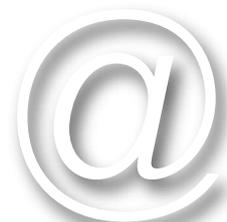
**La pénibilité de vos métiers**  
 Après une petite pause, les réunions sur le thème de la pénibilité de vos métiers organisées conjointement par la MSA et Pro-Forêt reprennent cette semaine à Gray (le 10 mars), suivront à Belfort le 17 mars, La Vieille Loye le 20 mars, Saint Laurent en Grandvaux le 24 mars et Pontarlier le 27 mars.  
 Des premières réunions nous faisons le constat d'une participation en nombre plutôt décevante, heureusement les personnes présentes étaient venues avec des choses à dire. Pour les 5 dernières réunions nous espérons une participation encore plus importante de votre part. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Plus vous serez nombreux, plus le débat sera riche et mieux nous pourrions prendre en compte vos préoccupations dans nos actions futures.

**Dernière minute !**  
 La formation à la conduite économique programmée les 11 et 12 mars est reportée à une date ultérieure pour cause de terrain impraticable. Pour les personnes déjà inscrites, la date de la prochaine session vous sera communiquée par le CFPPA de Châteaufarine.

**salon BOIS ÉNERGIE 2009**

**Invitation gratuite**

Pour recevoir rapidement et régulièrement des informations concernant la profession, merci de nous communiquer votre adresse de courrier électronique (courriel) en nous envoyant un message à l'adresse suivante :  
[info@pro-foret.com](mailto:info@pro-foret.com)



## Les ETF inquiets pour leur avenir

Vous avez tous reçu il y a quelques semaines un questionnaire afin de mesurer votre inquiétude face à la crise qui secoue actuellement les économies mondiales. Nous sommes en mesure de vous donner quelques résultats.

- 71,5% des répondants ont enregistré une baisse d'activité en 2008
- Pour 45% d'entre eux cette baisse d'activité se traduit par une baisse comprise dans une fourchette de 11 à 30% dont 22% qui ont connu une baisse comprise entre 21 et 30%
- 9,5% des répondants doivent actuellement faire face à des problèmes de trésorerie
- 69% des répondants affirment avoir un taux de remplissage de leur carnet de commande inférieur à 20% dont
  - 30,5% affirment avoir un carnet de commande actuellement vide
- Pour faire face à ces difficultés 55% souhaiteraient bénéficier de prêts à taux 0, 47,5% souhaiteraient un report d'échéance de prêt.
- 50% demandent des mesures au niveau des charges MSA
- 31,5% craignent une diminution prolongée du volume du travail
- 19,5% craignent une diminution des prix des prestations

## Les étapes de la Médiation du Crédit

Les dossiers<sup>1</sup> de médiation adressés au Médiateur du crédit sont traités, au plus près de l'entreprise, par le Médiateur départemental qui est le directeur de la Banque de France.

- 1 La procédure de médiation débute, dès l'envoi d'un accusé de réception du « dossier de médiation » à l'entreprise.
  - 2 À réception du dossier de médiation, la ou les banques de l'entreprise sont informées par courriel de la démarche du demandeur. Elles ont **5 jours ouvrés** pour revenir vers vous, confirmer leur position ou décider de la réviser.
  - 3 Passé ce délai, le Médiateur départemental a **5 jours ouvrés**<sup>2</sup> pour examiner votre dossier, revenir vers vous et vous indiquer la voie retenue pour le traitement de votre dossier :
    - **Vos difficultés de trésorerie ou de financement portent exclusivement sur des différents avec votre ou vos banques de l'entreprise.** Le Médiateur départemental prendra contact avec elles. Les coordonnées d'un chargé de dossier vous sont communiquée (par courriel / téléphone) ainsi qu'un planning de traitement - *La médiation se poursuit* -
    - **Vos difficultés de trésorerie ou de financement dépassent le cadre de la médiation bancaire.** Le Médiateur départemental peut demander l'intervention du TPG. Avec votre accord, ils interviendront conjointement. Les coordonnées d'un chargé de dossier vous sont communiquées (par courriel / téléphone) ainsi qu'un planning de traitement - *La médiation se poursuit* -
    - **Vos difficultés de trésorerie ou de financement sont récurrentes. La situation de votre entreprise nécessite des solutions plus globales.** Le Médiateur départemental transfère le dossier au TPG du département qui avec votre accord et en liaison avec les services de l'Etat concernés, traitera votre dossier du demandeur. - *La médiation est interrompue mais l'accompagnement se poursuit* -
  - 4 Le médiateur départemental revient vers vous :
    - **Le médiateur départemental a identifié des solutions à vos difficultés** avec votre/vos banques ou d'autres acteurs du financement (OSEO, SIAGI, fonds d'investissement, assureurs-crédit)
 Ces solutions vous sont communiquées par courriel et détaillées.
    - Ces solutions vous conviennent. - *La médiation a réussi* -
    - Ces solutions ne vous conviennent pas, vous pouvez demander la révision de votre dossier en saisissant le médiateur national. Le médiateur départemental est obligatoirement consulté pour avis. - *La médiation se poursuit* -
    - **Le médiateur départemental n'identifie pas de solution au niveau départemental.** Il saisit, avec votre accord, le médiateur national ou son médiateur délégué. - *La médiation se poursuit* -
  - 5 Le médiateur du crédit ou ses médiateurs délégués interviennent directement sur les dossiers de médiation dans deux cas :
 

**En révision**, à la demande du médiateur départemental ou de l'entreprise. Dans ce dernier cas, l'avis du médiateur départemental est pris en compte. Le médiateur du crédit ou son délégué a 8 jours pour statuer sur l'ouverture d'une procédure en révision. Dans tous les cas sa décision est motivée.

**Sur des dossiers sensibles** ou dès lors qu'ils ont été signalés par le Préfet ou le TPG. Les dossiers qui lui sont transmis concernent des entreprises d'une certaine taille (+250 salariés) ou des dossiers qui font apparaître des difficultés propres à une filière professionnelle, un secteur d'activité et qui affectent le tissu économique local.
- <sup>1</sup> Le dossier est disponible sur demande auprès de Pro-Forêt.  
<sup>2</sup> Un délai supplémentaire de 5 jours ouvrés peut-être accordé, après avis du Médiateur en cas d'intervention en garantie ou en partage de risque d'OSEO, de la SIAGI.

## Salon bois-énergie de Lons Le Saunier, du jeudi 2 au dimanche 4 avril 2009

En partenariat avec la Fédération Nationale « Entrepreneurs des Territoires », l'association Pro-Forêt a tenu un stand durant ces quatre jours.

Il s'agissait de notre 7<sup>e</sup> participation à ce salon depuis sa création en 1998 ; cette année, c'est plus de 15 000 visiteurs qui ont été accueillis par environ 220 exposants.

Dans le cadre de ce salon, deux manifestations professionnelles se sont déroulées le jour de l'ouverture :

- Le Séminaire « Quality Wood », organisé par l'ADEME, consacré à la qualité du bois de chauffage en bûche.
- Une réunion de travail du CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Energie) relative à la mobilisation des ressources de combustible-bois en Franche-Comté.



Le stand EDT – Pro-Forêt à l'ouverture du Salon



La visite chez T.S.C. jeudi en fin d'après-midi

À l'issue du Séminaire Quality Wood, les participants ont visité le site de production-stockage de l'entreprise T.S.C. (Tissot Sylvain Commenailles), qui commercialise environ 25 000 stères par an.

Sylvain TISSOT et son épouse ont présenté les activités de leur entreprise, créée en 2006 sur la Zone Artisanale de Commenailles (39). En collaboration avec l'ADEME et T.S.C., Pro-Forêt a participé à l'organisation de cette visite. Pour la réunion du CIBE, notre association était représentée par Daniel PONTA et la Fédération Nationale EDT par François PASQUIER, tous deux producteurs de plaquettes forestières en Franche-Comté

## Journée d'information du CRPF le jeudi 16 avril 2009 à Fertans et Cléron

Le Centre Régional de la Propriété Forestière propose 17 réunions d'information en 2009.

La 3<sup>e</sup> s'est déroulée le jeudi 16 avril et avait pour thème « Le bois-énergie : de la forêt à la chaufferie ».

La matinée était consacrée à la restructuration foncière (ASA du Grand Vallon), à la filière bois-énergie en Franche-Comté, et à la présentation d'un chantier forestier avec une démonstration de bûcheronnage mécanisé en feuillus faite par l'entreprise François GIRARD.

En début d'après-midi, les participants ont visité l'aire de stockage de plaquettes forestières de François GIRARD, située en Zone Artisanale de Fertans (25). Le hangar permet de stocker 3 600 m<sup>3</sup> de plaquettes, et cet équipement a bénéficié d'une aide financière de l'ADEME et du Conseil régional de Franche-Comté.

Ensuite, deux chaudières à plaquettes ont été présentées, l'une en maison individuelle et l'autre pour un petit collectif privé.

Chauffage individuel  
à Fertans (25 kW)



Aire de stockage  
de l'entreprise GIRARD



## Quelles solutions pour répondre à la pénibilité de vos métiers ?

Entre le 27 janvier et le 27 mars, en collaboration avec la MSA et EDT Franche-Comté, Pro-Forêt a organisé et animé 9 réunions sur l'ensemble de la région sur le thème de la pénibilité des métiers exercés par les entrepreneurs de travaux forestiers, agricoles et ruraux. Nous vous proposons ici un rapide compte-rendu des débats fructueux que nous avons eu avec les professionnels que nous avons ainsi rencontré. Un bémol toutefois, nous pensions que ce thème était susceptible d'attirer un grand nombre de personnes, même si la participation à ce cycle de réunion a été plus importante qu'à l'accoutumé le taux de participation est resté en deçà de nos attentes.

Les statistiques montrent en effet que l'exercice de ces métiers peut conduire à un certain nombre de pathologies dont certaines peuvent être invalidantes. Face au handicap au travail on dispose déjà d'un certain nombre de bras de leviers comme les SAMETH. Il a été observé sur ce point un manque de connaissance sur le fonctionnement de ces services et sur la façon dont on devait procéder pour en bénéficier. Au niveau de la MSA par exemple, il faut distinguer le Médecin conseil du Médecin du travail. Le 1<sup>er</sup> convoque les assurés et décide d'accorder ou non les indemnités journalières. Le second, dont la préoccupation est la santé au travail de ces mêmes personnes, est de faire en sorte qu'elles puissent continuer à travailler. C'est lui, qui peut décider de vous orienter vers des services comme les SAMETH. Autrement dit, lorsque que vous êtes victimes d'un accident du travail ou si vous souffrez d'une maladie professionnelle et que vous estimez que cela peut vous gêner pour reprendre votre activité, vous devez prendre contact avec le Médecin du travail, qui avec l'aide des SAMETH, vous accompagnera pour trouver des solutions adaptées.



Dès lors que l'on sait que l'on exerce un métier physiquement pénible et que l'on a conscience qu'à un moment donné cela va nous gêner pour pouvoir le continuer dans de bonnes conditions on devrait pouvoir prendre la décision de faire autre chose afin de préserver son capital santé. Avec les SAMETH on intervient à partir du moment où la pathologie se fait sentir. Avec la réorientation professionnelle préventive, nous entrons dans une autre logique : « je sais que j'ai des risques de souffrir de certaines pathologies, j'interviens avant qu'elles se manifestent »

Il est noté qu'il est très difficile de se dire que cela va aller mal quand on va bien. Le premier travail à faire serait donc d'aider les personnes à en prendre conscience au travers

de réunions d'information, de statistiques, d'articles de presse

L'idée de créer un outil d'aide à la réorientation professionnelle est plutôt bien accueillie, notamment par les personnes qui autour de la table étaient à leur compte depuis un grand nombre d'années. Nous avons pu noter chez ces personnes une certaine forme de lassitude par rapport à leurs métiers. De leurs propres aveux, la perception qu'ils en ont est bien différente de celle qui qu'ils avaient pu avoir plus jeunes. Toutefois la décision d'arrêter n'est pas simple pour plusieurs raisons. Le fait d'avoir des investissements sur le dos est un frein. Le fait de ne pas avoir de certitudes sur ses capacités à pouvoir faire autre chose en est un autre.

Par orientation professionnelle préventive il faut distinguer deux orientations possibles :

1. Poursuivre son métier autrement en ayant diagnostiqué ce qui était le plus pénible. On doit parler dans ce cas d'aménagement professionnel. Cette option ne correspondait toutefois pas une réelle attente de la part des professionnels présents. Cela peut être possible dans les entreprises de plus grandes tailles avec des salariés. Un des chefs d'entreprise rencontré a déjà fait de l'aménagement dans son entreprise. Les travaux sont effectués par les salariés, lui ne s'occupe plus que des relations commerciales. Les tâches administratives jugées parfois pénibles peuvent trouver des solutions par la création de groupements d'employeurs ou la mise en place de formations spécifiques. Ces aménagements peuvent être faits aussi au niveau du matériel, notamment au niveau des engins forestiers. Diversifier son offre de prestations vers des tâches moins pénibles comme le cubage, le marquage de bois, la conduite de camions... pourrait être envisageable. Si une demande pour de telles prestations existait réellement cela permettrait de réduire son activité principale.

2. Changer complètement de métier. Faire un bilan de compétence semble être une solution utile. Ce bilan pourrait éventuellement être complété par une découverte des autres métiers. Il est noté aussi que ce bilan devrait pouvoir s'accompagner d'une aide financière. Il ne faudrait pas que la décision d'arrêter soit vécue comme un échec, d'où la nécessité de bien être accompagné. A la question de savoir si un entrepreneur pourrait accepter l'idée de devenir salarié, les réponses sont très variées

## Quelles solutions pour répondre à la pénibilité de vos métiers ? (suite)

Au cours de ces débats d'autres pistes et constats ont été évoqués :

Il est observé par exemple que la transmission d'entreprise n'était pas une pratique répandue dans la profession. Or, d'un côté on a des entrepreneurs qui pourraient être désireux de transmettre une entreprise et de l'autre, des jeunes qui s'installent en partant de rien. Les mettre en relation par la mise en place d'un système de parrainage pourrait être une réponse intéressante à plusieurs niveaux. Cette solution permettrait à l'entrepreneur de finir son activité en douceur, psychologiquement c'est positif de penser que ce que l'on a créé va continuer. Pour celui qui est appelé à reprendre l'entreprise, cela lui offrirait la possibilité de se lancer dans de meilleures conditions. Toutefois, cela suppose aussi la possibilité d'obtenir des aides appropriées. En effet travailler avec quelqu'un demande d'avoir un volume suffisant de travail pour pouvoir le payer.

La concurrence forte qui existe dans cette profession est un facteur de pénibilité. Les prix de prestation en baisse obligent à améliorer sa rentabilité au dépend de sa propre sécurité. Se regrouper en GIE a été tenté mais sans réel résultat. Par contre, on observe des regroupements de fait durables depuis une dizaine d'années.

L'autonomie vis-à-vis des clients est ressentie comme relative (on note au passage que l'utilisation du terme de donneurs d'ordre persistait). Proposer des formations aux techniques de communication apparaît comme une réponse possible à ce problème en sachant toutefois que cela ne permettra pas de tout résoudre. Pour toutes ces raisons, les entrepreneurs ont du mal de refuser certains chantiers pourtant jugés trop difficiles. « On n'a pas le choix, on prend ce que l'on nous donne ». C'est un sentiment de résignation qui ne facilite pas le changement.



Les difficultés économiques rencontrées actuellement renforcent ce sentiment d'exercer un métier moralement pénible. Le sentiment d'être pris à la gorge suscite un mécontentement grandissant en particulier vis-à-vis de la MSA. Comme les prix sont bas, on gagne plus difficilement sa vie et du coup on a l'impression que les cotisations sociales sont élevées et que la pension de retraite est ou sera trop faible. Proposer des solutions pour aider les ETF à se reconvertir ou à travailler jusqu'à la retraite peut apparaître comme un vœu pieux. Les entrepreneurs rencontrés revendiquent avant tout des mesures de départ à la retraite anticipée en raison de la pénibilité de cette profession.

Les ETA présents ont exprimé des attentes souvent comparables aux ETF, mais la souffrance morale et physique s'exprime à un degré moindre. Les ETA de Franche-Comté ne déplorent pas par exemple de difficultés particulières nées de la conjoncture économique.

*Cette action a été organisée en collaboration avec la MSA et EDT Franche-Comté. Elle a bénéficié du soutien financier de la Région de Franche-Comté, de l'Etat et de l'Europe dans le cadre des actions collectives de Pro-Forêt. Elle a également bénéficié du soutien de Provéa dans le cadre de l'action GPEC IV conduite par EDT Franche-Comté.*

*Du 27 janvier au 27 mars, 9 réunions ont été organisées : Maîche, Champagnole, L'Isle-sur-le-Doubs, Vesoul, Gray, Belfort, La Vieille Loye, Saint Laurent en Grandvaux et Pontarlier. Elles nous ont permis de rencontrer 53 professionnels.*

**4ème Concours National de Porteurs Forestiers**

**23 Août 2009**

**Fougerolles (Haute-Saône)**

**- Démonstrations de machines forestières**  
**- vente de matériel d'occasion**  
**- Sculpture sur bois**  
**- Modélisme**  
**- Attractions diverses**  
**- Repas et buvette**

**Organisation :**

**Entrée gratuite**  
**Parking gratuit**

**Renseignements : 03 84 94 61 21**  
**06 72 74 17 24**  
**E-Mail : arbre.mACHINE@wanadoo.fr**

**Fougerolles**

## Comment économiser jusqu'à 24% de carburant ?

Les 1 et 2 avril 2009, le C.F.P.P.A. de Châteaufarine proposait à huit entrepreneurs de travaux forestiers une première session de formation à la conduite économique des matériels agricoles et forestiers. Ainsi, quatre équipes de deux stagiaires se sont essayées à la conduite économique sur un tracteur agricole de 120 cv équipé d'un moteur à quatre cylindres. Après avoir supprimé les erreurs de conduites courantes, nos apprentis chauffeurs ont adopté huit attitudes de conduite différentes (différents rapports de vitesse engagés et utilisation ou non des systèmes automatiques de gestion des power shift). Lors d'un travail réalisé au champ pour une charge identique, une durée stable et une vitesse d'avancement constante de 7 Km/h, les résultats obtenus sont de 12,14 L/h pour la consommation la plus faible, et 16,11 L/h pour la consommation la plus élevée. Il en résulte un écart de 3,97 L donc une économie de 24,26 %.

La semaine précédente, un groupe de lycéens de Danemarque sur crête était confronté à cette problématique. Pour la situation, nous avons étudié les courbes d'un moteur à 6 cylindres d'une puissance de 160 ch. La consommation de carburant est influencée par de nombreux facteurs. Dans cette étude, on se limitera à observer ceux liés à la conduite. Pour pouvoir donner des conseils d'économie, nous allons dans un premier temps observer les courbes du moteur, puis les analyser.

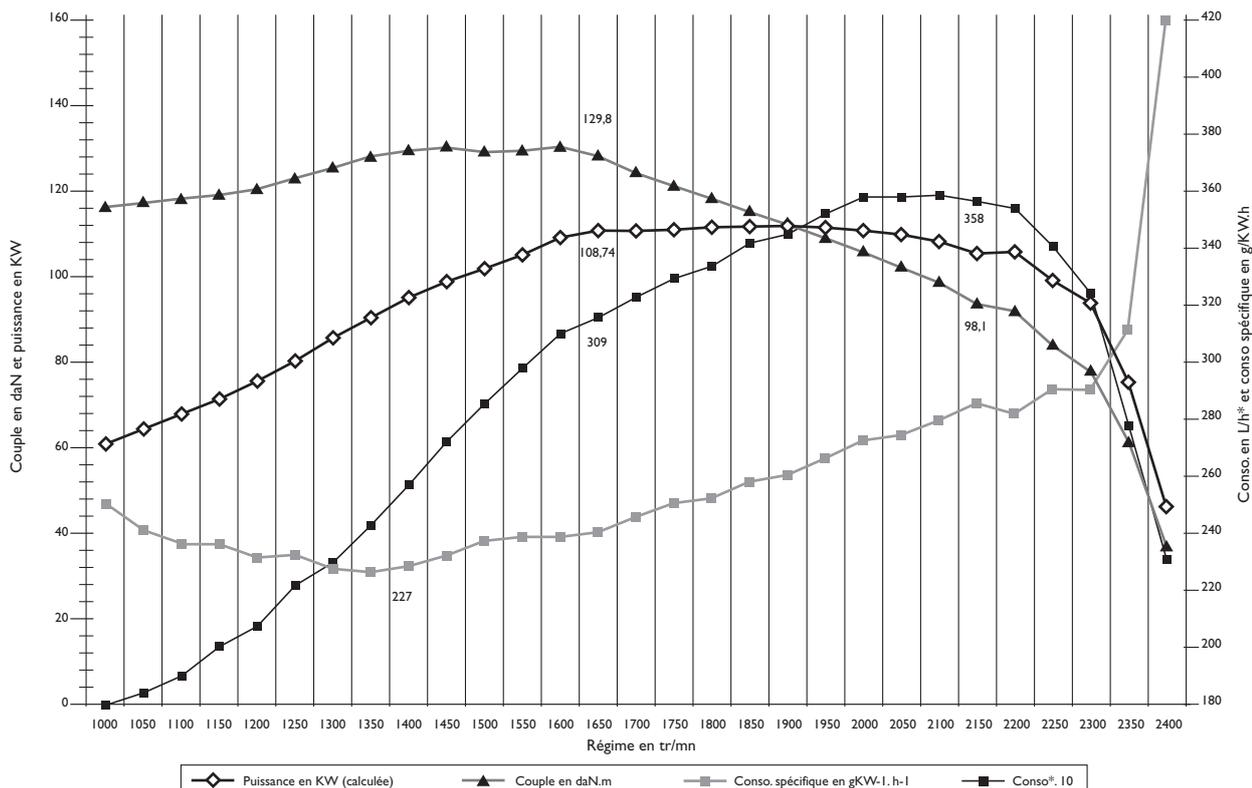
### Avec l'assistance d'un banc d'essai on va mesurer :

- La vitesse de rotation de la prise de puissance, on calculera le rapport entre la vitesse de rotation de la prise de puissance et le régime moteur (rapport de 2 sur le tracteur considéré, quand la prise de force est à 1000 tr/mn au banc, le compteur du tracteur affiche 2000 tr/mn).
- D'autre part, on mesure le couple à différents régimes souhaités, tous les 100 tr/mn moteur et ainsi on peut calculer la réserve de couple (RC = Couple maxi - couple nominal / couple nominal) =  $((129,8 - 98,1)/98,1) \times 100 = 32,31\%$
- Au compteur du tableau de bord du tracteur, on peut relever la consommation instantanée théorique à chaque point de mesure. Avec ces données, on peut calculer la puissance du moteur en fonction de sa vitesse de rotation et la consommation spécifique. Avec la consommation spécifique, on peut calculer le rendement du moteur.

Toutes ces données peuvent s'observer dans un graphique à plusieurs axes.

### Analyse :

- Puissance maximum : 111,12 kW
- Couple maximum : 129,8 daN
- Consommation horaire maximum : 35,8 L/h
- Consommation spécifique minimum : 227 g / kW / h
- Rendement optimal : 38 %
- Réserve de couple : 32,31 %



## Comment économiser jusqu'à 24% de carburant ? (suite)

Dans notre graphique, on observe la puissance maximum aux alentours de 109 kW à partir de 1650 tr/m. Elle reste quasi constante jusqu'à 2150 tr/mn. Cela veut dire que sur toute l'amplitude de cette plage, on bénéficie de la puissance maximum du moteur.

En parallèle, on observe le couple maximum de 129.7 daN à 1450 tr/mn, et un couple nominale de 98.1 daN à 2150 tr/mn. Il en résulte une réserve de couple de 32 % (c'est à dire une marge anti-calage importante).

Interprétation des courbes :

Si le tracteur fonctionne à 2150 tr/mn, on a la puissance maximum du moteur, on conserve la totalité de la réserve de couple et on consomme 36 L/h. C'est souvent la situation adoptée par les conducteurs de machines agricoles ou forestières, c'est une conduite sans contrainte.

Si on fait fonctionner le tracteur à 1650 tr/mn, on conserve la puissance maximum du moteur, on perd une grande partie de la réserve de couple (attention au calage moteur) et on consomme 29 L/h. On économise ainsi 7 L/h de carburant ce qui représente une économie de 19,44 %. Dans un même temps, on allonge la durée de vie du moteur en diminuant sa vitesse de rotation de 500 tr/mn et donc son usure.

### Une formation à la conduite économique pour les ETF et leurs salariés

Une 1<sup>re</sup> session de formation à Conduite Économique a eu lieu. 8 ETF adhérents à la Démarche Qualité Forêt-Défi y ont participé. D'autres suivront en fonction de la demande.

#### Objectifs de cette formation :

- Repérer et discuter les enjeux de la conduite économique
- Faire le diagnostic, en situation, de son comportement de conduite et repérer les leviers de progrès individuel
- Echanger sur les bonnes pratiques de conduite (anticipation, accélération progressive, arrêt moteur...) et identifier d'autres facteurs d'économie et de qualité des chantiers.

#### Éléments de contenu :

- Identifier ce qu'est la conduite économique, ses enjeux
- Données de consommation et facteurs influents (conduite, qualité du gazole et des huiles, entretien filtres, attelage, réglage et entretien des outils, pneumatiques...)
- Les travaux pratiques (conduite, banc d'essai, essai du champ...) 60% du temps de formation

Financement : VIVEA - FAFSEA - FEADER

Si vous souhaitez participer à cette formation merci de vous inscrire directement auprès de Sandrine PERNOT.

Sur un tracteur agricole qui fonctionne 400 h/an, cela représente :  $7 \times 400 = 2800L \times 0,50\text{€} = 1400 \text{€}$ , pour trois tracteurs présents dans une ferme :  $1400 \times 3 = 4200 \text{€}/\text{an}$ . Pour un matériel forestier qui fonctionne 2000 h/an cela donne :  $7 \times 2000 = 14\ 000L \times 0,50\text{€} = 7\ 000 \text{€}/\text{an}$ . La conduite économique demande plus d'attention de la part du conducteur à cause de la faible réserve de couple.

Aujourd'hui les tracteurs modernes sont équipés d'automatismes de conduite qui sont capables d'adapter la force motrice à la force résistante grâce à la gestion électronique des boîtes de vitesses power shift. Cette optimisation de la boîte limite les risques de calage. C'est un confort pour le conducteur et une sécurité pour les matériels.

L'utilisation d'huile moteur et d'huile de transmission de qualité à haute performance, le choix des pneumatiques et les pressions d'utilisation, l'utilisation raisonnée de la climatisation sont autant de paramètres qui vont intervenir sur la consommation de carburant. Une conduite économique entraîne des gains de productivité et participe au respect de l'environnement.



#### Le CFPPA de Châteaufarine à 50 ans !

A cette occasion le CFPPA organise les 12, 13 et 14 juin une série de manifestations :

Le 12 : colloque sur l'avenir de la formation agricole

Le 13 à partir de 14h00 : championnat d'élagage et en fin de journée la soirée des anciens

Le 14 de 10h à 18h : ouverture au grand public avec de nombreuses animations et expositions.

**L'association Pro-Forêt tiendra un stand devant la Maison de la Forêt et du Bois. Nous vous attendons nombreux !**

## Vers une meilleure reconnaissance de Forêt-Défi ?

Le 6 février dernier, le comité de pilotage Forêt-Défi s'est réuni en présence du président de PEFC Franche-Comté, du Directeur Régional de l'ONF, d'un représentant de FBE et d'un représentant de l'URACOFOR. L'objectif de cette réunion était d'étudier les modalités d'intégration de la démarche qualité Forêt-Défi dans le processus de certification de la forêt franc-comtoise. Après un fructueux débat, afin de dynamiser les démarches qualités des ETF, Monsieur VERDOT, Président de PEFC Franche-Comté, proposera une modification du point 4 de la charte du propriétaire afin de rendre obligatoire le recours à des entreprises engagées dans une démarche qualité reconnue ou certifiées.

En contre partie, il sera demandé :

- une plus grande rigueur quant au respect des engagements pris par les adhérents (contractualisation systématique, engagements de formation...)
- la mise en place d'un dispositif permettant de mieux mesurer la satisfaction du client (questionnaire ou audit).
- la modification de la charte qualité Forêt-Défi afin de coller au mieux avec la charte PEFC d'exploitation forestière nationale.

L'ONF, l'URACOFOR et Forêts et Bois de l'Est s'accordent pour dire qu'il est nécessaire de tirer la qualité des exploitations vers le haut. Cela nécessitera une meilleure information des propriétaires en sollicitant par exemple l'intervention d'un ETF engagé dans Forêt-Défi dans le cadre des journées d'information à destination des élus organisées par l'URACOFOR et en direction des propriétaires privés (journées de vulgarisation du CRPF, Assemblées Générales...)

Il est observé aussi que l'ONF et Forêts et Bois de l'Est imposent aux ETF leurs propres contrats. Forêts et Bois de l'Est ne verrait pas d'inconvénients particuliers à intégrer les contrats Forêts-Défi dans leur propre logiciel de contractualisation.

NB : Les adhésions Forêt-Défi pour l'année 2009 sont closes. Toutefois vous pouvez d'ores et déjà vous préinscrire pour l'année 2010 en nous contactant au 03 81 41 35 18.

## Informations Pro-Forêt Entraide

En début d'année, Michel PRETOT, président de Pro-Forêt Entraide, a signé un accord avec la MSA. Après les congés de paternité, ce sont les remplacements au motif de la maladie et de l'accident qui font l'objet d'une prise en charge partielle. Les adhérents au service de remplacement bénéficiaient déjà d'un tarif réduit lorsqu'ils employaient le salarié du service de remplacement notamment grâce à une aide de la Région de Franche-Comté. Ce nouvel accord permettra d'abaisser encore ce coût. À compter du 1<sup>er</sup> janvier, cette convention porte sur plusieurs aides à savoir : 13 €/heure sur une base de 7 h/jour durant 30 jours maxi dans l'année au motif de la maladie de l'accident.

De même cet accord prévoit une aide de 7 €/heure sur une base de 7 h/jour durant 15 jours pour l'emploi du salarié consécutivement au décès du chef d'entreprise.

Pour l'emploi du salarié consécutivement au décès du conjoint « ayant droit » de l'assuré principal ou pour décès d'un enfant « ayant droit » cette aide est portée à 8,44 €/heure durant 10 jours.

Ces aides sont directement versées au service de remplacement qui les déduira de la facture émise aux bénéficiaires.



Le 6 février dernier, Michel PRETOT a convoqué une assemblée générale extraordinaire pour une modification des statuts du groupement. Cette modification porte sur l'accès au service d'un ancien salarié du Groupement aujourd'hui à son compte dont le siège social se situe à quelques kilomètres de la Franche-Comté (ce dernier ne bénéficie toutefois pas des réductions de coût du salarié obtenues grâce aux aides de la Région et de la MSA de Franche-Comté). Une seconde modification porte sur la possibilité aux Entrepreneurs de Travaux Agricoles d'adhérer au service

Ces modifications visent essentiellement à assurer la pérennité du service en ces temps particulièrement difficiles. En effet, le planning d'intervention du salarié reste toujours aussi difficile à établir.

Pour tout renseignement concernant Pro-Forêt Entraide :

**Valérie BOLE**

03 81 41 35 18

proforet@wanadoo.fr

Le lundi, mardi et jeudi de :

8h30 à 16h30

## La Présidente de Région à la rencontre des acteurs de la filière

Le 3 mars dernier, la Présidente de Région, Madame DUFAY et son 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur PARRENIN sont allés à la rencontre des acteurs locaux de la filière Forêt-Bois à l'occasion d'une journée organisée par l'ADIB de Franche-Comté.

Le matin, après une visite de la société Haut Bois Saônois de Froideconche, Madame DUFAY et Monsieur PARRENIN se sont rendus à Mignavillers sur un chantier d'exploitation réalisé par la SARL Locatelli Débardage pour le compte de la Coopérative Forêts et Bois de l'Est.

À cette occasion, Pascal LOCATELLI a mis en avant son engagement dans la Démarche Qualité Forêt-Défi\*. Sur cette question, Madame DUFAY a souhaité que tout soit mis en œuvre pour que les ETF engagés dans une telle démarche puissent obtenir des compensations en termes de marchés.

\* Forêt-Défi est une action de Pro-Forêt soutenue par la Région de Franche-Comté et l'Etat dans le cadre du Contrat d'Aide à la Compétitivité



L'après-midi, au programme, visite d'une forêt communale gérée par l'ONF et présentation d'une A.S.A par le CRPF.

### Vérifications obligatoires des grues auxiliaires de chargement sur véhicule

(article R4323-23 du code du travail)



Cette question a fait l'objet de questions lors de précédentes réunions, nous vous apportons ici quelques précisions :

Les grues automotrices ou sur véhicules porteurs, les grues auxiliaires de chargement de véhicules et les porteurs pour les travaux forestiers sont visées par la définition des appareils de levage et sont donc soumis à des vérifications.

L'objet de ces vérifications est de déceler en temps utile toute détérioration susceptible de créer un danger.

Ces équipements de travail sont soumis à trois types de vérifications :

1. les vérifications lors de la mise en service,
2. les vérifications lors de la remise en service après réparation ou accident (démontage, remontage ou modifications pouvant remettre en cause la sécurité),
3. les vérifications générales périodiques : elles sont à réaliser tous les 6 mois.

Lors de la vérification, le chef d'établissement doit tout mettre en œuvre pour qu'elle s'effectue dans les meilleures conditions. Après la vérification, celui-ci doit :

- si des anomalies sont décelées lors de la vérification, faire effectuer ou effectuer les travaux nécessaires pour y remédier,
- conserver les rapports de vérification des 5 dernières années et les annexer au registre de sécurité de l'établissement, ou au carnet de maintenance,
- tenir à jour un carnet de maintenance pour chacun des appareils et accessoires de levage, sur lequel doivent être consignées toutes les opérations de maintenance effectuées (précisant la date des travaux, leur nature, la date des vérifications générales périodiques, les noms des personnes et/ou des entreprises les ayant effectués.).

En cas de location ou de prêt vous devez vous assurer que l'ensemble des vérifications ont bien été effectuées.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le service de prévention de votre caisse de MSA, le technicien du service régional de l'inspection du travail de l'emploi et de la politique sociale agricoles ou les agents des services départementaux de l'inspection du travail de l'emploi et de la politique sociale agricoles.

Vous voulez continuer à être informé sur la profession et aider au financement de ce bulletin ?  
 Vous voulez participer aux actions collectives, au regroupement des bûcherons-débardeurs-sylviculteurs de Franche-Comté ?  
 Vous pouvez le faire en adhérant à notre association.

**BULLETIN D'ADHÉSION 2009**  
 à retourner à Pro-Forêt - Maison de la Forêt et du Bois  
 20, rue François Villon, 25041 Besançon Cedex

Nom (ou raison sociale) .....  
 Prénom.....  
 Activité.....  
 Tél..... Fax.....  
 e-mail .....@.....  
 Adresse .....

- Activités :
- SYLVICULTURE MANUELLE       SYLVICULTURE MÉCANISÉE
  - ABATTAGE MANUEL               ABATTAGE MÉCANISÉ
  - DÉBARDAGE                         DÉBARDAGE PAR PORTEUR

**Souhaite adhérer à l'Association Pro-Forêt pour l'année 2009.**  
**Règle la somme de 85 € TTC à l'ordre de Pro-Forêt.**  
**Une facture acquittée vous sera adressée, vous pourrez prendre en compte votre cotisation dans vos charges.**

**FILIÈRE « PLAQUETTES FORESTIÈRES »**

Didier BARTHELET, 10, rue François Villon, BP 65 809, 25058 Besançon Cedex  
 Tel/fax: 03 81 52 21 89  
 d.barthelet@wanadoo.fr

**OUVERTURE DU BUREAU DE PRO-FORÊT**

Lundi	8 h 00 -12h30 / 13 h - 17 h 30
Mardi	8 h 00 -12h30 / 13 h - 19 h
Jeudi	8 h 00 -12h30 / 13 h - 20 h
Vendredi	9 h 30 -12h30 / 13 h - 18h

**BON DE SOUTIEN**

Vous souhaitez soutenir l'association Pro-Forêt et continuer à recevoir gratuitement ce bulletin ?

Je soussigné .....  
 Adresse .....  
 .....  
 Profession .....

Je règle la somme de  
 10 €    20 €    30 €   ou plus  \_\_\_\_\_ €  
 par chèque à l'ordre de Pro-Forêt  
 Maison de la Forêt et du Bois  
 20, rue François Villon, 25041 Besançon cedex

**CONTACTS PRO-FORÊT**

**Siège social**  
 Maison de la Forêt et du Bois  
 20 rue François Villon, 25041 Besançon Cedex

**Membres du Conseil d'Administration**  
 Président  
**Patrick Voignier**, 90000 Belfort  
 Vice-Président  
**Thierry Lenzi**, 39380 La Vieille Loye  
 Secrétaire  
**Paul Garnichet**, 25190 Glère  
 Trésorier  
**Michel Pretot**, 25210 Le Russey

**François Pasquier**, 90100 Faverois  
**Olivier Tisserand**, 70190 Bussières  
**Philippe Bonnefoy**, 25270 Villers sous Chalamont  
**Damien Vivot**, 25210 La Bosse  
**Jean-Bernard Dodane**, 25390 Fuans  
**Gérard Sandona**, 25370 Les Hôpitaux-Vieux  
**Philippe Goberville**, 70400 Saulnot

Animation: **Alain Roth** (alain.roth@pro-foret.com)  
 Au secrétariat: **Valérie Bole** (valerie.bole@pro-foret.com)  
 Tél. 03 81 41 35 18 - fax 03 81 51 79 76  
 Portable: 06 82 49 15 17  
 Email: info@pro-foret.com  
 Sites: www.pro-foret.com  
 www.foret-metier.com

**Vous avez arrêté votre activité, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer**



Bulletin d'information édité par Pro-Forêt  
 Directeur de la publication: Patrick Voignier  
 Comité de rédaction: Alain Roth,  
 Dépôt légal: à parution  
 ISSN: 1278-8546  
 Photos: Alain Roth, Didier Barthelet, FNEDT  
 Maquette/impression: CRDP de Franche-Comté